



Apprentissage numérique et coûts supplémentaires dans le contexte du COVID-19; non-établissement de rapports séparés: décision

Considérations du Secrétariat général

- 1 En 2020, l'Assemblée plénière a approuvé plusieurs mesures visant à coordonner la réaction des cantons face aux mesures prises par le Conseil fédéral pour lutter contre la pandémie de coronavirus. Dans le même temps, il a été proposé d'élaborer deux rapports afin d'évaluer les répercussions de la crise du COVID-19 sur l'enseignement:
 - A) L'agence spécialisée educa.ch a ainsi été chargée de rassembler et de rendre accessibles les connaissances acquises sur l'apprentissage numérique durant l'interdiction de l'enseignement présentiel. Le Secrétariat général devait compiler ces informations au sein d'un rapport bilan (décision du 1^{er} avril 2020).
 - B) Le Secrétariat général devait relever les coûts supplémentaires engendrés par la lutte contre la pandémie dans différents domaines du système éducatif et les compiler au sein d'un rapport. Il devait en particulier chiffrer les coûts générés par la mise en œuvre des plans de protection (décision du 25 juin 2020).
- 2 Dans le même temps, les cantons ont entrepris de leur côté diverses analyses scientifiques faisant état de la mise en œuvre de l'interdiction de l'enseignement présentiel et de ses conséquences. Ces études portent notamment sur le recours à une infrastructure d'enseignement à distance, sur les conséquences de l'enseignement à distance sur le plan social, sur la progression de l'apprentissage des élèves et sur la charge de travail du corps enseignant. Lors de la séance de la Conférence suisse des secrétaires généraux des départements cantonaux de l'instruction publique (CSSG) qui s'est tenue le 16 octobre 2020, le Secrétariat général a présenté une liste des différentes études cantonales.
- 3 En collaboration avec le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) et l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), le Secrétariat général a proposé le 1^{er} décembre 2020 un échange virtuel entre les équipes de recherche travaillant sur une étude en lien avec la formation et le COVID-19. L'échange en question a permis d'établir un référentiel en ligne qui présente un grand nombre d'études en cours sous forme de fiches descriptives. Cette vue d'ensemble devrait faciliter les contacts entre les chercheurs.
- 4 Le Secrétariat général estime qu'il n'y a pas lieu d'établir un rapport de synthèse reprenant les différentes analyses, ce d'autant plus que, sur mandat de la CDIP et du SEFRI, deux études sur le thème de la numérisation sont déjà en cours: le rapport approfondi d'educa.ch sur la numérisation et le rapport du CSRE sur le monitoring de la numérisation dans les écoles. Une fois que ces deux documents seront disponibles, il sera possible d'évaluer si d'autres projets sont nécessaires pour combler des lacunes en matière de recherche.
- 5 La discussion qui s'est tenue au sein de la CSSG le 16 octobre 2020 a montré qu'un relevé des coûts supplémentaires n'était pas nécessaire pour plusieurs raisons. De manière générale, il est ressorti que les cantons n'étaient pas en mesure de déterminer avec exactitude ces coûts supplémentaires

par des méthodes analytiques. De plus, ces coûts n'ont à l'heure actuelle pas pu être chiffrés de manière concluante, étant donné que la crise du COVID-19 n'est pas terminée et qu'elle continue d'entraîner des coûts supplémentaires.

- 6 Le Comité s'est penché sur le dossier lors de sa séance du 28 janvier 2021 et a approuvé la procédure proposée par le Secrétariat général.

Décision de l'Assemblée plénière

- 1 En raison des considérations qui précèdent, il n'y a pas lieu d'établir les rapports évoqués.
- 2 Le Secrétariat général est chargé de faire état des travaux mentionnés sur le site web de la CDIP.

Berne, le 25 mars 2021

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

Au nom de l'Assemblée plénière:

sig.

Susanne Hardmeier
Secrétaire générale

Notification:

- Membres de la Conférence

La présente décision sera publiée sur le site web de la CDIP.

232.0-10.1 bee / cb